

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 26 avril 2008, à 9h00 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assiste également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-très et M. Grégoire Dubé, citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture**
 - 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 4. Résolutions**
 - 4.1 Contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale
 - 4.2 Ajustement salarial de l'inspecteur adjoint
 - 4.3 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau
 - 5 - Varia**
 - 5.1 Constitution d'un jury de sélection pour le choix de l'inspecteur municipal
 - 5.2 Constitution d'un jury de sélection pour le choix de l'inspecteur en environnement
 - 6 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 - 7 - Clôture de la séance**
 - 8 - Levée de la séance**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Considérant qu'un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil dans les délais légaux;

II EST PROPOSÉ par Monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4.. RÉSOLUTIONS

4.1 Contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Brouillette est à l'emploi de la Ville de Lac-Sergent à titre de secrétaire trésorière et directrice générale par intérim depuis juillet 2006 en remplacement du congé de maternité de Mme Julie Auclair

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Auclair a remis sa démission en novembre 2007 à titre de secrétaire-trésorière et que le poste est vacant;

08-04-081

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville a procédé à l'évaluation des besoins en ressources humaines, dont plus particulièrement celui du poste de directeur général et celui de secrétaire trésorier;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire embaucher Josée Brouillette pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE Mme Josée Brouillette accepte d'occuper ces fonctions;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

08-04-082

QUE Monsieur Denis Racine, maire, engage pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, Madame Josée Brouillette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 19 avril 2008 à raison de 720\$/semaine;

QUE ce contrat est une durée initiale d'un an probatoire et par la suite, si applicable, d'une durée indéterminée;

QUE le salaire soit majoré à compter du 19 avril 2009 à raison de 756\$/semaine;

QUE ce contrat de travail fasse partie intégrante du présent procès-verbal;

QUE les conditions de travail prévues dans le présent contrat ont effet à compter du 19 avril 2008;

4.2 Ajustement salarial de l'inspecteur adjoint

CONSIDÉRANT QU'une demande d'ajustement salariale a été déposée par l'inspecteur adjoint au Conseil de Ville;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

08-04-083

QUE le taux horaire de l'inspecteur adjoint soit majoré à 13.50 dollars/heure pour la saison 2008;

QUE la majoration du salaire soit chargée aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

4.3 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau et de l'horaire de mise à l'eau

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de réviser les tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau afin d'offrir aux utilisateurs une disponibilité adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle des résidents et non-résidents est déterminée par résolution du Conseil de Ville tel que stipulé dans le règlement #234 concernant l'enregistrement des utilisateurs et usagers et les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

08-04-084

QUE la cotisation annuelle pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau soit de 30\$ dollars pour les résidents et de 60\$ pour les non-résidents.

QUE l'horaire d'utilisation 2007 soit reconduit pour l'année 2008 avec les ajustements nécessaires;

5. **VARIA**

5.1 **Constitution d'un jury de sélection pour le choix de l'inspecteur municipal**

Il est convenu que les personnes suivantes fassent partie du jury de sélection pour le choix de l'inspecteur municipal :

Messieurs François Garon et Alain Royer, conseillers.

5.2 **Constitution d'un jury de sélection pour le choix de l'inspecteur en environnement**

Il est convenu que les personnes suivantes fassent partie du jury de sélection pour le choix de l'inspecteur en environnement :

Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
M. Alain Royer, conseiller
ET Un représentant de l'APPELS.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 9h30.

08-04-085

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.

**Denis Racine
Maire**

**Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-trés.**